



**SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU L'ASSISTE**



Texte intégral du Discours adressé par SM le Roi à la 67-ème session de l'Assemblée générale de l'ONU

SM le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, a adressé un discours à la 67-ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU. Voici le texte intégral du discours royal dont lecture a été donnée par SAR le prince Moulay Rachid, qui représente le Souverain aux travaux de cette session.

"Louange à Dieu,

Prière et salut sur le Prophète, Sa famille et Ses compagnons, Monsieur le Président, Majestés, Altesses, Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, adresser mes félicitations les plus chaleureuses à Monsieur le Président, à l'occasion de son accession à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale des Nations unies. C'est là un témoignage de l'estime portée à votre pays et une reconnaissance de la riche expérience diplomatique qui est à votre actif.

Je tiens également à saluer les efforts déployés par votre prédécesseur, Monsieur Nasser Al Nasser, ainsi que les réalisations qu'il a accomplies tout au long de l'année écoulée.

Je me félicite aussi de l'action soutenue que mène Son Excellence Monsieur Ban Ki Moon, le Secrétaire général de notre Organisation, et de sa prompte réactivité aux crises. Je salue, au même titre, les initiatives qu'il prend pour permettre aux Nations unies de relever les défis croissants que connaît le monde. Monsieur le Président,

La réalité internationale aujourd'hui se caractérise par des mutations aussi importantes que rapides, dont la principale manifestation est la persistance de la crise économique mondiale, avec ses nombreuses ramifications et la multiplication des foyers de tension, des différends politiques et des conflits armés. A ces contraintes s'ajoutent des défis globaux si complexes qu'ils dépassent les frontières et les possibilités des Etats. Ce sont notamment les défis du développement durable, de la protection de l'environnement, du respect des droits de l'Homme, de la montée du terrorisme international et du crime organisé sous toutes ses formes.

Face à ces transformations encore à l'œuvre, nous nous devons, en tant qu'Etats membres, de mettre à la disposition des Nations unies les moyens nécessaires pour faire face aux défis précités. Il faudra, à cet effet, élargir les horizons de l'Organisation, renouveler son mode d'action, tout en préservant ses principes et ses objectifs, pour qu'elle puisse s'affirmer comme acteur œuvrant pour une gouvernance politique efficace, et comme instrument de gouvernance économique équitable. Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc fait sienne votre volonté d'accorder toute l'importance requise au règlement des conflits par les moyens pacifiques. Il salue la décision de placer la session actuelle de l'Assemblée générale sous le thème de la consolidation de ce principe cardinal de la Charte des Nations unies.

La réalisation de la paix et de la sécurité internationale reste consubstantielle à la mission historique dévolue aux Nations unies. En effet, le déploiement de dizaines de milliers de casques bleus dans toutes les régions du monde pour assurer la protection des civils et mettre en place une plateforme propice au dialogue politique entre les protagonistes, est la preuve irréfutable du rôle vital qui échoit à notre Organisation dans ce domaine.

Le Royaume du Maroc est fier de compter parmi les pays qui, très tôt, ont contribué aux opérations de maintien de la paix. Il a envoyé, à ce jour, plus de 50.000 membres des Forces Armées Royales dans différentes régions du monde, au service des nobles objectifs des Nations unies.

Le Maroc se fera fort d'apporter encore et sans hésitation, sa contribution à la gestion des crises, parallèlement au développement de la diplomatie préventive.

L'expérience que les Nations unies ont accumulée dans les pays en proie à des conflits, a montré toute l'importance qu'il y a à assurer le passage ordonné et fluide de la phase d'instauration de la paix, à celle de sa consolidation. Il est donc impératif de répondre aux besoins pressants de cette phase critique, sous peine de voir le pays, voire toute la région concernée par le conflit, sombrer de nouveau dans la violence et la division.

Monsieur le Président,

Le continent africain a connu, au cours de l'année écoulée, une grave détérioration de la situation dans certaines régions, notamment celle du Sahel et du Sahara, suite aux actes criminels, terroristes et sécessionnistes qui menacent désormais leur stabilité.

La République du Mali sœur est en prise avec des événements qui mettent en péril son intégrité territoriale, son unité nationale et la sécurité de ses territoires. En dépit des efforts sincères que déploient les Etats de la région, dont le Maroc, ainsi que la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest, le concours des Nations unies demeure nécessaire pour créer un consensus national, permettant de dépasser la crise politique et de faire face à la poussée séparatiste dans le Nord. D'où l'impératif d'un effort concentré et indépendant de

la part de notre Organisation.

A cet égard, je tiens à réitérer à nos frères du Mali, l'engagement du Maroc de continuer à leur fournir aide et soutien efficace pour faire aboutir le processus politique et assurer la préservation de leur unité nationale et l'intégrité territoriale de leur pays.

Parallèlement, le Royaume du Maroc apprécie à leur juste valeur les progrès sensibles qui ont été enregistrés dans différentes régions du continent africain, surtout en Côte d'Ivoire et dans la République démocratique du Congo, en vue d'ouvrir la voie à la réconciliation nationale, et à une pratique politique normale.

Le Maroc réaffirme également son engagement ferme à poursuivre les programmes de coopération et de solidarité avec les pays africains frères, selon des formules renouvelées et efficaces de coopération SudûSud au service du citoyen africain.

Les changements qui sont intervenus dans la région arabe traduisent la volonté des peuples concernés de construire des sociétés démocratiques où les droits de l'Homme sont respectés et les citoyens jouissent de l'égalité des chances et d'une vie digne.

Les peuples frères de Tunisie, de Libye, d'Egypte et du Yémen ont inauguré une ère nouvelle et franchi des étapes importantes sur la voie de la transition démocratique, en dépit d'un climat politique complexe et agité dont les contraintes commandent que la communauté internationale apporte soutien et assistance à ces Etats.

Hélas, le peuple syrien continue, quant à lui, à payer, chaque jour, de son sang, le prix de la liberté, dans l'espoir d'un changement démocratique permettant à toutes ses composantes de participer aux transformations qu'il appelle de ses vœux.

A partir de sa position d'unique membre arabe du Conseil de sécurité, le Maroc a apporté une contribution substantielle à la mobilisation de soutien international en faveur des initiatives et des résolutions de la Ligue arabe. Il appelle à des efforts concertés et des actions fermes pour amener le régime syrien à mettre un terme à la violence, et à conduire une opération de transition politique qui englobe toutes les sensibilités existantes, réponde aux aspirations du peuple syrien et garantisse l'intégrité territoriale et l'unité nationale de la Syrie, ainsi que la stabilité de la région tout entière.

Dans le même temps, il importe de mobiliser les ressources financières nécessaires pour répondre aux besoins des réfugiés dans les Etats du voisinage, et des déplacés internes et pour alléger les souffrances et la tragédie endurées par ce peuple frère. Dans ce contexte, le Maroc continue de témoigner sa solidarité, en fournissant des prestations médicales quotidiennes, sur le terrain, aux réfugiés syriens dans le Royaume jordanien hachémite frère.

Mais les développements accélérés que connaît la région arabe ne sauraient nous faire oublier le défi fondamental chronique que constitue le règlement de la question palestinienne.

On notera à ce propos que le Royaume du Maroc appelle à la mobilisation du soutien international en faveur des démarches entreprises par l'Autorité Nationale Palestinienne, en vue d'obtenir le statut d'Etat non membre. Pour autant, il n'en considère pas moins que la négociation est la voie la plus indiquée pour le recouvrement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien et pour l'instauration d'un Etat palestinien indépendant, d'un seul tenant, viable à tous les niveaux et vivant dans la paix et la sécurité au côté d'Israël.

Nous attendons donc de la communauté internationale qu'elle change d'approche pour résoudre cette crise en revoyant son mode d'intervention et ses mécanismes d'action, afin de reprendre les négociations directes au plus tôt, dans les meilleures conditions, avec l'engagement et le parrainage des puissances influentes.

Cependant, cet objectif ne peut être atteint qu'en mettant fin à la politique du fait accompli. A cet égard, Nous n'avons cessé de fustiger avec force le plan israélien visant à judaïser Jérusalem-Est occupée, à en occulter l'identité spirituelle et civilisationnelle et à modifier ses caractéristiques architecturales et démographiques. Nous réaffirons donc qu'il ne peut y avoir de paix sans Jérusalem-Est, comme capitale de l'Etat palestinien indépendant.

Monsieur le Président,

Convaincu de l'efficacité et de l'utilité de l'action régionale commune, le Royaume du Maroc a entrepris des initiatives et établi des contacts bilatéraux en vue de l'opérationnalisation de l'Union Maghrébine. Il est, en effet, persuadé de la nécessité stratégique de ce regroupement régional unificateur qui répond aux aspirations légitimes de nos peuples frères et qui est dicté par les défis sécuritaires et en matière de développement qui se posent à nos cinq Etats.

Afin d'aplanir les obstacles susceptibles d'entraver la volonté de redonner corps à cette ambition maghrébine, le Royaume du Maroc a contribué avec toute la sincérité et le sérieux requis, aux négociations visant à trouver une solution politique, réaliste et négociée, pour le différend régional artificiel suscité autour du Sahara marocain, solution qui garantisse la souveraineté territoriale et l'unité nationale du Royaume, et permette le regroupement des familles et le respect des spécificités de la population de la région.

Le Maroc demeure engagé et disposé à négocier sur la base des règles établies et maintes fois réaffirmées par le Conseil de sécurité, et à partir de l'initiative d'autonomie que la communauté internationale considère comme étant sérieuse, réaliste et crédible. De même qu'il poursuivra sa coopération constructive avec la Minurso, sur la base du mandat qui lui a été assigné par le Conseil de sécurité et qui ne subira aucune modification, ni dans sa nature, ni dans son contenu.

Monsieur le Président, Majestés, Altesses, Excellences, Mesdames, Messieurs,

"Je ne saurais conclure ce discours sans évoquer la nécessité d'une lutte collective, coordonnée et efficace contre toutes les formes d'extrémisme, de haine, et de xénophobie, et contre toute provocation ou atteinte à la foi et à la sensibilité d'autrui, quels qu'en soient les mobiles et les manifestations. Face à la montée de ces phénomènes odieux et à leurs répercussions dramatiques, les efforts que déploie chaque Etat au niveau national, pour y faire face, doivent s'intégrer dans une stratégie internationale coordonnée, tenant compte des nobles initiatives qui ont été lancées, mobilisant tous les organismes des Nations unies, et s'appuyant sur des engagements claires et sur la régulation et la dissémination des meilleures pratiques nationales et régionales en la matière. Il nous appartient à nous, Etats membres, de fournir les moyens nécessaires et de réaffirmer la volonté politique de soutenir notre Organisation et de réformer ses structures et ses moyens d'intervention, en vue d'en faire un instrument efficace pour la réalisation de la paix, la sécurité et la coopération et pour assurer la nécessaire diffusion des valeurs de tolérance et de coexistence, au service de l'humanité tout entière. Wassalamou alaïkoum wa rahmatoullahi wa barakatouh".